

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

« ÉTUDIANT »

Les documents en langue étrangère doivent être traduits en français
par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel

- Passeport en cours de validité** (pages : identité, validité, VISA, tampons d'entrée en France)
- Acte de naissance
- Si marié : certificat de mariage + titre de séjour/visa du (de la) conjoint(e) si réside en France
- E-photo** aux normes réglementaires (de face, bouche fermée, expression neutre, tête nue, visage et cou dégagés, fond clair et uni)

Justificatif de domicile non manuscrit daté de moins de six mois :

- Assurance habitation ou Taxe d'habitation ou avis d'imposition ; ou Facture EDF/GDF ; ou Attestation de résidence CROUS ; ou Quittance de loyer (agence uniquement) ; ou Contrat de bail
- Si vous vivez à l'hôtel : Attestation de votre hôtelier OU facture du dernier mois
- Si vous êtes hébergé chez un particulier :
 - Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant (modèle disponible en ligne)
 - Justificatif de domicile (pas de résidence universitaire) daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
 - Carte d'identité ou carte de séjour de votre hébergeant

Justificatif de ressources mensuelles personnelles au moins égales à 615€ :

En cas de ressources multiples fournir le justificatif de chacune des ressources.

- Si vous disposez de ressources suffisantes :
 - Relevés bancaires des trois derniers mois faisant apparaître les virements mensuels (615€/mois en moyenne)
 - OU attestation de la banque tamponnée, signée et datée de moins de trois mois faisant apparaître un solde créditeur au moins égal à trois mois de ressources (environ 1845€)
- Si vous êtes boursier :
 - Boursier dans votre pays d'origine : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse
 - BGF et bénéficiaires de programmes européen : attestation de bourse
- Si vous êtes salarié : vos 3 dernières fiches de paie



- Si prise en charge par un tiers (prise en charge depuis l'étranger non autorisée) :
 - Attestation sur l'honneur datée et signée du garant, spécifiant le montant versé mensuellement (615€)
 - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité du garant
 - Contrat de travail, 3 derniers bulletins de salaire en euros du garant et dernier avis d'imposition français OU attestation de la banque du tiers justifiant de la programmation de virements réguliers sur votre compte
-

□ **Certificat de scolarité** pour l'année en cours

- **Visa CONCOURS** : attestation de réussite au concours ou à l'examen d'admission préalable + certificat de scolarité pour l'année en cours + tableau récapitulatif de l'ensemble des concours passés en France